RÈGLEMENT JEU CONCOURS « 5000 ABONNÉS » JLS DRIVE

La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement.

1/ Organisation : la société qui organise ce jeu-concours est 458 Films, SASU immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro SIRET 982 201 006 et domiciliée au 17 Rue Vergniaud 92300 Levallois – Perret
L'organisateur désigné ci-dessus organise un jeu-concours gratuit intitulé « Jeu Concours 5000 Abonnés » dont le gagnant sera désigné par tirage au sort dans les conditions définies ci-après.
Ce jeu-concours n'est ni organisé, ni parrainé par YouTube ou Instagram.

2/ Dates : le jeu-concours se déroulera du 16/10/2026 au 23/10/2026 à 23h59. Le tirage au sort aura lieu le 24/10/2026.
Dates et heures de Paris faisant foi.

3/ Participation : Ce jeu-concours gratuit sans obligation d'achat est accessible à toute personne majeure ou mineure résidant en France.
Sont exclues du jeu-concours les personnes ne répondant pas aux conditions énoncées dans le présent règlement ainsi que les personnes ayant participé à l'élaboration du jeu-concours.
Le jeu-concours se déroule exclusivement sur le compte instagram @jls.drive. Chaque participant doit répondre aux conditions du jeu énoncées dans le présent règlement s'il veut avoir une chance de remporter le lot.

4/ Conditions de participations : Les conditions pour valider sa participation sont les suivantes :
_ chaque participant devra inscrire un commentaire sous la publication Instagram dédiée au jeu-concours, incluant une mention (@) d'un autre utilisateur d'Instagram
_ chaque participant devra être abonné au compte Instagram @jls.drive
Chaque compte Instagram dispose d'un droit à une seule participation.

5/ Désignation du gagnant : L'organisateur désignera le gagnant par tirage au sort à la fin de la période de participation énoncée dans le présent règlement.
L'organisateur utilisera le site app-sorteos.com pour tirer au sort le gagnant. En cas de problème technique, l'organisateur se réserve le droit d'utiliser un autre site.
L'organisateur tirera au sort un suppléant en cas de problème de contact du gagnant.

6/ Annonce du gagnant : Le gagnant sera annoncé dans la story du compte Instagram de l'organisateur @jls.drive, et sera également contacté par le compte Instagram de l'organisateur par message privé Instagram. Il devra répondre sous 7 jours à compter de la date de fin du concours. Si le gagnant ne répond pas dans le délai imparti, le lot reviendra au suppléant tiré au sort précédemment. Il disposera alors également de 7 jours pour répondre au message privé du compte Instagram de l'organisateur @jls.drive avant qu'un nouveau tirage au sort ne soit effectué.

7/ Gain : Le lot du présent jeu-concours est une miniature Lego représentant une Ferrari F40 d'une valeur d'environ 25€.

8/ Données personnelles des participants : Les participants n'utilisant que leur compte Instagram pour participer, aucune donnée personnelle n'est collectée par l'organisateur du concours.
Les données personnelles du gagnant collectées par message privé par l'organisateur via son compte Instagram @jls.drive ne seront utilisées qu'à des fins d'envoi du lot du jeu-concours.
Les données personnelles collectées seront le prénom, le nom, l'adresse postale complète, ainsi que le numéro de téléphone du gagnant.
Le gagnant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données sur simple demande écrite par message privé envoyé au compte Instagram de l'organisateur @jls.drive.
Le gagnant autorise l'organisateur à publier le nom de son compte Instagram en story lors de l'annonce du gagnant.

9/ Envoi du lot : Le lot sera envoyé en point relais par l'organisateur après la communication des informations nécessaires à l'envoi par le gagnant.
L'organisateur se réserve le choix du transporteur.

10/ Responsabilité : La responsabilité de l'organisateur ne pourra pas être engagée en cas de problème technique de connexion, d'accès à la plateforme Instagram, ou en cas de dysfonctionnement de n'importe quelle nature.
La participation au jeu-concours est de la seule responsabilité des participants.
L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable de tout dommage matériel ou immatériel causés notamment aux participants, aux équipements informatiques et aux données qui y sont stockées.
Une fois le lot envoyé au gagnant, l'organisateur ne pourra pas être tenu responsable en cas de détérioration du lot survenue avant ou pendant le transport, ou en cas de problème de livraison de quelque nature que ce soit.
L'organisateur ne pourra pas être tenu pour responsable en cas de retard d'envoi, d'expédition, ou d'erreur dans la rédaction des informations personnelles du gagnant.

11/ Cas de problème majeur : L'organisateur se réserve le droit d'annuler, de prolonger, de reporter ou de modifier les conditions du jeu-concours en cas de force majeur. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas de force majeur ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

12/ Droit applicable : Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer au jeu-concours les soumet à la loi française.